



DOUANE A DESTINATION LA REUNION

Voici la liste des documents à nous fournir pour l'admission des effets personnels (ceux-ci doivent être en possession du client depuis plus de 6 moi) à la Réunion :

- copie lisible de la pièce ou du passeport de l'expéditeur
- certificat de changement de résidence original ou copie de l'ordrée mutation / contrat de travail- sans ce document, vous aurez des droits et taxes à régler a destination
- demande d'admission en franchise
- contrat de travail (ou attestation ASSEDIC ou ANPE), pour les particuliers
- copie du dernier avis d'imposition – sans ce document, vous aurez des droits et taxes à régler destination
- justificatif de domicile en France
- si disponible avant le départ, un justificatif de domicile à la Réunion
- **un inventaire mentionnant la date, vos adresses de départ et d'arrivée, vos coordonnées téléphoniques et votre signature vive-> merci de noter une ligne par colis, un détail par colis, une valeur par colis, ainsi que de reprendre la valeur globale de l'envoi et le nombre total de colis sur la dernière page de l'inventaire**

Pour expédier un véhicule, nous avons besoin des documents suivants :

- Carte grise originale éditée dans une série normale à votre nom – la date de certificat mentionnée sur la carte grise doit être une date antérieure à la date indiquée sur le certificat de changement de résidence ou de l'ordre de mutation / contrat de travail. **Dans les cas contraire, vous aurez des droits et des taxes à régler à destination**
- **Si carte grise d'exportation originale : droits et taxes à régler**
- Copie de certificat de non gage *
- Déclaration de valeur du véhicule (si la valeur du véhicule n'est pas mentionnée dans l'inventaire)

LES TAXES :

Les documents précités permettent l'exonération de la taxe pour les effets. Pour éviter de payer l'octroi de mer, la date d'achat du véhicule mentionnée sur la carte grise doit être antérieure à la date de mutation.

POUR LES VEHICULES :

- Cylindrée : Octroi de mer
- Inferieur à 1000cm³ : 12% de la valeur CAF
- De 1500 à 2000 cm³ : 22% de la valeur CAF
- Supérieur à 2000cm³ : 27% de la valeur CAF

POUR LES VEHICULES :

- Cylindr2e : Octroi de mer

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSFERTS - ARCHIVAGE - GARDE MEUBLES - BOX EN LIBRE ACCÈS





Groupe
BERTON
Tél. 02 47 67 29 54

- De 50 à 125cm³ : 12% de la valeur CAF
- De 125 à 500 cm³ : 17% de la valeur CAF
- De 500 à 80 cm³ : 22% de la valeur CAF
- Supérieur à 800cm³ : 27% de la valeur CAF

Une taxe sur marchandise la TSM est appliquées à 51.07€/HT

Les taxes communes sont ala DOAM à 1% de la valeur CAF et la TVA à 9.5% de la valeur CAF+FI 14€ par tonne. CAF : valeur véhicule +montant assurance+montant fret.

LIVRAISON DOMICILE

Si les conditions d'accès le permettent, les livraisons se feront directement au domicile.

LES ANIMAUX

L'importation est autorisée aux conditions suivantes :

- Les animaux doivent être identifiés par tatouage ou dispositif électronique.
- Production d'un certificat de vaccination antirabique en cours de validité.
- Production d'un certificat sanitaire datant de moins de 5 Jours, établi par un vétérinaire officiel du lieu de départ.

Si le client est étudiant et qu'il n'a pas d'avis d'imposition à son nom, il faut nous fournir l'avis d'imposition de ses parents (s'il est toujours rattaché à ses parents) avec une adresse en métropole.

Sans ce document : droits et taxes à payer.

Nous vous remercions de bien vouloir nous contacter si vous ne pouvez pas fournir les documents demandés ci-dessus, car les droits et taxes peuvent être très élevés.

Ceux-ci se calculent par un pourcentage appliqué à la valeur CIF (valeur déclarée de l'envoi+du cout du transport et de l'assurance).

LE GROUPE BERTON INTERNATIONAL ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable dans le cas ou les douanes à destination d'évideraient de bloquer ou de taxer des biens pour quelque raison que ce soit, dans le cas ou le motif invoqué ne figurerait dans aucune réglementation douanière du pays concerne, a moins que le client ne puisse prouver la responsabilité de nos services dans la situation rencontrée.

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSFERTS - ARCHIVAGE - GARDE MEUBLES - BOX EN LIBRE ACCÈS

1, avenue Leonard de Vinci - 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE - international@rberton.com - www.rberton.com

SARL au capital de 80 000 € - R.C. Orléans 2002 B127 - Siret 440 855 120 00042 - APE 4942Z

N° de TVA intracommunautaire : FR 54 440 855 120

